**30ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(7 - 18 mai 2018)**



**Tuvalu**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le mercredi 9 mai 2018 (après-midi)

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais tout d'abord remercier la délégation des Tuvalu pour la présentation de leur rapport.

Les Tuvalu ont entrepris de réels efforts dans le domaine des droits de l'Homme, en dépit de défis économiques, financiers et environnementaux. Le plan d'action national sur les droits de l'homme constitue un outil précieux qui doit être poursuivi afin de déboucher sur des résultats visibles.

La France adresse les recommandations suivantes aux Tuvalu :

* ratifier rapidement les principales conventions internationales en matière de droits de l'homme ;
* tirer profit de la nouvelle loi électorale pour améliorer la participation des femmes en politique ;
* introduire dans la Constitution l'interdiction de la discrimination fondée sur le genre et le sexe, au même titre que la discrimination raciale et religieuse ;
* développer les initiatives visant à garantir à tous l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

La France souhaite aux Tuvalu un plein succès pour leur passage à l’EPU./.